

Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques

PLAN D'ACTION SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
2022-2027

Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques

**PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

2022-2027

Province de Nouveau-Brunswick
PO 6000, Fredericton NB E3B 5H1
CANADA
gnb.ca

ISBN - 978-1-4605-3158-7

13756

Table des matières

Message du ministre	5
Notre plan et son objectif	6
Nos mesures	9
Pilier 1 : Direction et responsabilité du gouvernement	10
1.1 Responsabilisation et présentation de rapports	11
1.2 Éducation et renforcement des capacités	12
1.3 Collaboration avec les collectivités autochtones	13
1.4 Maintenir un prix sur le carbone	14
1.5 Financement des changements climatiques	15
Pilier 2 : Réduire les émissions de GES	16
2.1 Cibles de réduction des émissions de GES	18
2.2 Réduire les émissions de GES de l'industrie	20
2.3 Transformer la façon dont les personnes et les marchandises se déplacent dans la province	21
2.4 Alimenter la province en énergie propre et renouvelable	23
2.5 Rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique	25
2.6 Réduire les déchets et les transformer en une ressource renouvelable	27
2.7 Soutenir l'agriculture, l'aquaculture et la pêche intelligentes sur le plan climatique	29
2.8 Reconnaître l'importance de nos puits de carbone naturels	31
2.9 Écologisation du gouvernement	33
2.10 Construire des collectivités à faible émission de carbone	34
2.11 Accroissement des possibilités économiques dans une économie à faibles émissions de carbone	36
Pilier 3 : Se préparer aux changements climatiques	38
3.1 Comprendre et communiquer les risques et les possibilités en matière de changements climatiques	40
3.2 Planification de l'adaptation et mise en œuvre	42
3.3 Biodiversité et solutions fondées sur la nature	44
Dans les années à venir	46
Annexe A – Résumé des mesures et ministères ou organismes responsables	47
Annexe B – Réductions potentielles des émissions de GES	53
Annexe C – Glossaire et acronymes	55



Message du ministre

L'HONORABLE GARY CROSSMAN

Les changements climatiques touchent déjà le Nouveau-Brunswick. De nos côtes à nos rivières, en passant par nos terres agricoles et nos forêts, les changements climatiques ont des répercussions sur la santé de notre environnement et le bien-être du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne les mesures de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement provincial a accompli beaucoup de choses au cours des cinq dernières années, mais nous avons encore du travail à faire. Nous devons nous appuyer sur les progrès réalisés à ce jour.

Les Néo-Brunswickois nous ont dit qu'ils voulaient des collectivités saines et résilientes, des environnements naturels durables et une croissance propre dans une économie à faible émission de carbone.

Notre province dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour y parvenir.

Les Néo-Brunswickois doivent continuer à travailler ensemble pour relever les défis urgents posés par les changements climatiques et saisir les occasions offertes par la décarbonisation tout en soutenant la transition gérée pour nos secteurs existants. Notre nouveau plan d'action sur les changements climatiques s'appuie sur nos progrès et énonce les prochaines étapes à suivre pour que notre province dispose de ce dont elle a besoin pour prospérer dans une économie résiliente et à faible émission de carbone.

Nous continuerons à saisir les occasions d'atteindre notre objectif de réduction des gaz à effet de serre pour 2030, ce qui nous mettra sur la voie d'une production nette zéro d'ici 2050. Nous continuerons également à prendre des mesures pour faire face aux effets des changements climatiques et renforcer la résilience de nos collectivités, entreprises, infrastructures et ressources naturelles.

Merci à tous ceux qui ont partagé leurs réflexions et leurs idées pour contribuer à l'élaboration de notre nouveau plan. J'ai hâte de voir ce que les Néo-Brunswickois réaliseront au cours des prochaines années.



L'honorable Gary Crossman

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Notre plan et son objectif

Depuis la publication de notre premier plan d'action sur les changements climatiques en 2007, et grâce aux plans renouvelés par la suite, le Nouveau-Brunswick a réussi à établir une base solide pour l'action climatique. Cependant, il n'a jamais été aussi clair que, pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius et prévenir les répercussions les plus catastrophiques des changements climatiques, le Nouveau-Brunswick doit faire davantage pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les impacts des changements climatiques et accélérer notre transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, composé des plus grands climatologues du monde, a déclaré que les changements climatiques d'origine humaine provoquent désormais des perturbations dangereuses et généralisées dans la nature et dans la vie quotidienne des populations du monde entier.

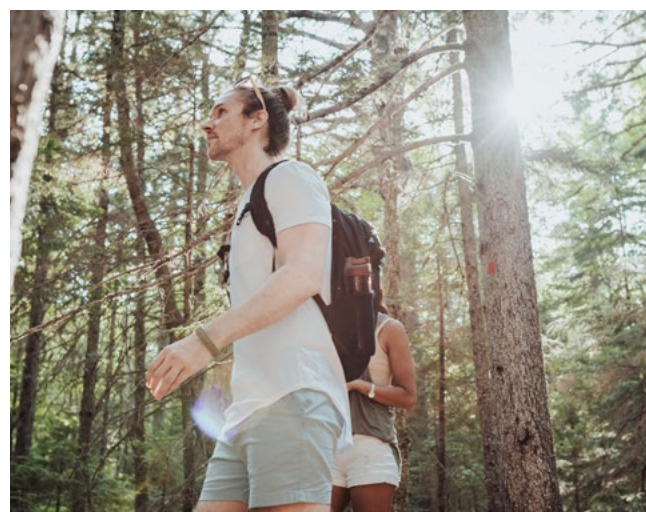
Les Néo-Brunswickois subissent de plein fouet les effets des changements climatiques. Nous connaissons plus de précipitations extrêmes qui augmentent le risque d'inondation et d'érosion et causent des dommages importants à nos propriétés et à nos infrastructures. Le niveau de la mer continue de s'élever, ce qui a des répercussions sur la sécurité des collectivités côtières. Au cours des dernières années, nous avons connu de nombreux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que de violentes tempêtes hivernales, des inondations record et des tempêtes post-tropicales, qui ont fait des ravages dans la province. Les températures augmentent également, créant plus de stress thermique chez les plus vulnérables.

Les changements climatiques sont devenus une préoccupation de plus en plus importante pour les entreprises et industries du monde entier, en raison des perturbations causées aux activités opérationnelles, aux chaînes d'approvisionnement, aux infrastructures et aux biens, ce qui entraîne une augmentation des coûts d'entretien, des matériaux et des prix. Le Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri de ces préoccupations. Des mesures sont nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques sur les entreprises de la province.

Reconnaissant qu'une mesure accélérée est nécessaire pour éviter les pires impacts des changements climatiques, le Nouveau-Brunswick se joint aux gouvernements du monde entier en s'engageant à atteindre un niveau net d'émissions de gaz à effet de serre (GES) nul d'ici 2050. Cela signifie que nous devons fournir notre part d'efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de nous approcher le plus possible de zéro et contrebalancer les émissions restantes par l'élimination.

Atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 et renforcer la résilience face aux changements climatiques ne sera pas chose facile et cela exigera une mesure forte et continue. Bien que le gouvernement provincial ait un rôle clé à jouer, l'action climatique est une responsabilité partagée, et notre succès dépendra de l'action collaborative et coordonnée de tous les Néo-Brunswickois. La lutte contre les changements climatiques offre la possibilité de s'appuyer sur les priorités sociales, environnementales et financières plus larges du Nouveau-Brunswick. Il est impératif que le Nouveau-Brunswick harmonise sa réponse aux changements climatiques avec des efforts qui permettent le développement durable, protègent les citoyens, les entreprises et les collectivités vulnérables et soutiennent un avenir équitable, diversifié et inclusif pour tous les Néo-Brunswickois.

Notre plan présente les mesures que le Nouveau-Brunswick juge nécessaires pour répondre à ses priorités en matière de changements climatiques et pour contribuer aux engagements nationaux et internationaux plus vastes. Il indique clairement aux Néo-Brunswickois, aux Canadiens et aux marchés nationaux et mondiaux que le gouvernement provincial est déterminé à s'attaquer de front aux changements climatiques et, ce faisant, à transformer notre économie en une économie propre et résiliente pour le bien de tous. Reconnaissant que le gouvernement fédéral dispose d'un ensemble très solide de mesures climatiques, l'intention n'est pas de répéter tous les engagements fédéraux dans notre plan, mais de fournir des engagements propres au Nouveau-Brunswick et de compléter les politiques fédérales lorsque cela est nécessaire.





Nos mesures

Le plan d'action sur les changements climatiques de 2016, intitulé *La transition vers une économie à faible émission de carbone*, constitue le fondement sur lequel repose notre nouveau plan. Le plan de 2016 a servi de modèle pour l'action climatique au Nouveau-Brunswick au cours des cinq dernières années et la collaboration se poursuit entre les ministères du gouvernement provincial, les intervenants externes et les collectivités autochtones. Bien que le plan ait permis d'obtenir des résultats importants (p. ex. : accroissement de l'état de préparation aux effets des changements climatiques, augmentation des ventes de véhicules électriques, augmentation des programmes d'efficacité énergétique, augmentation du nombre d'outils pour lutter contre les changements climatiques et les risques pour la santé publique, augmentation de l'énergie provenant de sources renouvelables et diminution des émissions globales de GES), les défis et les possibilités associés aux changements climatiques sont immenses et soulignent la nécessité d'un engagement continu et d'une action décisive de la part du Nouveau-Brunswick.

Notre nouveau plan, intitulé *Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques*, présente une voie claire et globale pour la mesure en matière de changements climatiques au Nouveau-Brunswick en s'appuyant sur trois piliers :

- 1. Direction et responsabilité du gouvernement**
- 2. Réduire les émissions de GES**
- 3. Se préparer aux changements climatiques**

Chaque pilier comprend de nouvelles mesures progressives que le gouvernement provincial s'engage à prendre, ainsi qu'un aperçu des travaux en cours que le gouvernement effectuera. Les points en cours sont inclus pour donner une idée de l'étendue du travail entrepris, mais ne seront pas inclus dans le rapport d'étape annuel. Les trente nouvelles mesures¹ sont axées sur les engagements prioritaires nécessaires pour faire avancer l'action climatique au Nouveau-Brunswick. Il est entendu que l'ampleur du travail nécessaire en matière de changements climatiques va au-delà de ces trente nouvelles mesures, mais il s'agit des mesures les plus critiques et les plus nécessaires pour réussir. Pour chaque mesure, un ministère responsable du gouvernement ou organismes responsables a été identifié pour soutenir la mise en œuvre (annexe A).

Ces mesures devraient permettre d'obtenir des résultats significatifs au cours des cinq prochaines années et au-delà. Elles peuvent être regroupées en deux grandes catégories : les mesures pour lesquelles ce qui doit être fait maintenant est clair, et les mesures pour lesquelles un plan est nécessaire afin de préparer le terrain pour une mesure future.

¹ Les dates des mesures correspondent à l'exercice financier et les produits livrables sont prévus pour le 31 mars de l'année en question.



Pilier 1

DIRECTION ET RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

L'accélération de la réponse du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques exige un leadership et des mesures soutenues dans les années à venir. Bien que la lutte contre les changements climatiques soit une responsabilité partagée par tous les Néo-Brunswickois, le gouvernement provincial a un rôle spécifique à jouer pour que des mesures ambitieuses soient prises afin de relever les défis et de saisir les occasions que présentent les changements climatiques.



1.1 Responsabilisation et présentation de rapports



La reddition de comptes et la production de rapports sont des éléments fondamentaux de la structure de gouvernance du Nouveau-Brunswick en matière de changements climatiques et relie nos objectifs climatiques à long terme aux mesures présentées dans notre plan. Une mise en œuvre réussie nécessite une approche ciblée et pangouvernementale.

L'accent est mis sur le caractère mesurable et la responsabilité des mesures de notre plan. Toutes les nouvelles mesures progressives ont un résultat clairement identifié que le gouvernement suivra à travers la mise en œuvre et les rapports d'étape. Chaque nouvelle mesure a été assignée à un ministère du gouvernement ou organismes responsables afin d'assurer la réussite de sa mise en œuvre.

Pour assurer la transparence grâce à des rapports cohérents et complets au public, la *Loi sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick engage le gouvernement provincial à publier un rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre des mesures de notre plan.

De plus, le Nouveau-Brunswick, comme toutes les autres provinces et tous les territoires canadiens, rend compte de ses initiatives en matière de changements climatiques dans le rapport de synthèse annuel du Cadre pancanadien. De plus, le Nouveau-Brunswick suit, prévoit et rend compte en permanence des progrès réalisés en matière de réduction des GES au niveau sectoriel grâce à son rôle dans les projections d'émissions du Canada et les rapports annuels à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans le cadre de son engagement à rendre des comptes et à faire rapport, le gouvernement provincial continuera à :

- Publier des rapports d'étape annuels publics sur la mise en œuvre et la mesure des mesures cernées dans notre plan.
- Rendre régulièrement compte au cabinet sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de notre plan.
- Partager les renseignements et les mises à jour de la mise en œuvre avec le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement.



1.2 Éducation et renforcement des capacités

La clé de notre succès réside dans la sensibilisation collective des Néo-Brunswickois aux changements climatiques et dans le renforcement de leur capacité à relever les défis et à saisir les occasions que présente un climat changeant. Il faut commencer par éduquer les enfants et les jeunes et leur donner les moyens de devenir des champions des changements climatiques dans leurs foyers, leurs écoles et leurs collectivités.

Dans le cadre de son engagement envers l'éducation et le renforcement des capacités, le gouvernement provincial continuera à :

- Explorer les possibilités pour les élèves de l'enseignement préscolaire et de la maternelle à la 12e année de participer à des projets sur les changements climatiques en classe et intégrer les sujets et les mesures liés aux changements climatiques dans le programme scolaire de la maternelle à la 12e année.
- Soutenir la création de possibilités d'apprentissage expérientiel accessibles et significatives sur les changements climatiques.
- S'engager avec les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités locales et les collectivités autochtones pour créer des partenariats et accroître la capacité locale à participer aux mesures de lutte contre les changements climatiques.

NOUVELLE MESURE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 1. Promouvoir la sensibilisation aux changements climatiques et le perfectionnement professionnel afin de s'assurer que le personnel éducatif de la maternelle à la 12e année dispose des outils nécessaires pour communiquer sur les changements climatiques, l'objectif étant que 10 à 20 pour cent du personnel éducatif par établissement bénéficie d'une formation aux changements climatiques d'ici 2027.**





1.3 Collaboration avec les collectivités autochtones

Les collectivités autochtones sont parmi les plus vulnérables aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick. En raison de leur situation géographique, de nombreuses collectivités ont fait l'expérience directe des conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes et des inondations.

Les collectivités autochtones sont déjà à l'avant-garde des solutions climatiques dans leurs collectivités, et le gouvernement provincial reste déterminé à renforcer la collaboration et à soutenir les collectivités autochtones dans l'avancement de leurs priorités climatiques.

Dans le cadre de son engagement à collaborer avec les collectivités autochtones, le gouvernement provincial continuera à :

- Établir des relations et soutenir les possibilités pour les collectivités autochtones de réduire de manière significative les émissions de GES et contribuer à renforcer la résilience aux impacts des changements climatiques.

NOUVELLE MESURE
LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

2. Créer un groupe de travail avec les collectivités et les organisations autochtones d'ici 2024 pour identifier les domaines prioritaires en matière de changements climatiques et faciliter le partage des renseignements.





1.4 Maintenir un prix sur le carbone

Depuis 2019, chaque juridiction au Canada est tenue par le gouvernement fédéral d'avoir un prix sur le carbone.

Le système de tarification du carbone au Nouveau-Brunswick comporte deux parties : une taxe provinciale sur le carbone et un système provincial de tarification fondé sur le rendement. La taxe sur le carbone est une redevance sur la pollution par les GES appliquée à certains combustibles fossiles tels que l'essence et le gaz naturel, tandis que le système de tarification basé sur la production est un système basé sur le rendement applicable aux émissions de GES des secteurs de l'industrie et de la production d'électricité.

Le Nouveau-Brunswick continuera à offrir un système de tarification du carbone qui s'aligne sur les exigences fédérales et qui reconnaît les défis uniques de la province en matière d'économie, de commerce et de compétitivité.

Dans le cadre de son engagement à maintenir un prix sur le carbone, le gouvernement provincial continuera à :

- Mettre en place un système de tarification du carbone qui soit équitable pour les Néo-Brunswickois.





1.5 Financement des changements climatiques

Il est essentiel de consacrer un financement spécifique aux initiatives de lutte contre les changements climatiques afin de garantir une mesure accélérée dans ce domaine. Le Fonds pour les changements climatiques soutient des projets qui contribueront à réduire les émissions de GES au Nouveau-Brunswick, à accroître notre résilience aux impacts des changements climatiques et à favoriser les possibilités d'éducation sur le climat. Le Fonds pour les changements climatiques continuera d'être un outil précieux pour financer les travaux liés au climat au Nouveau-Brunswick qui appuient la mise en œuvre du plan d'action sur les changements climatiques de la province.

La tarification du carbone génère des recettes pour les initiatives de lutte contre les changements climatiques par le biais de la taxe sur le carbone et du système de tarification basé sur les résultats. Les recettes de la taxe sur le carbone sont reversées aux Néo-Brunswickois par le biais de divers mécanismes, notamment les initiatives de lutte contre les changements climatiques financées par le Fonds pour les changements climatiques. Les recettes perçues dans le cadre du système de tarification basé sur les résultats sont reversées aux grands émetteurs de manière à réduire les émissions de GES.

Dans le cadre de l'engagement à financer les changements climatiques, le gouvernement provincial continuera à :

- Investir stratégiquement les recettes de la taxe sur le carbone dans des initiatives de lutte contre les changements climatiques par le biais du Fonds pour les changements climatiques du Nouveau-Brunswick et assurer la transparence des dépenses.
- Investir dans des initiatives liées aux changements climatiques par le biais du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick afin de soutenir les ONG et les collectivités locales.



Pilier 2

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Bien que le Nouveau-Brunswick ait fait de grands progrès en étant un chef de file au pays en matière de réduction des émissions de GES, il reste du travail à faire pour atteindre nos objectifs en matière de GES pour 2030 et 2050.

La figure 1 illustre la répartition des émissions de GES entre les secteurs économiques du Nouveau-Brunswick, l'industrie, le transport et la production d'électricité étant identifiés comme les principaux contributeurs aux émissions de GES.

Les efforts de décarbonisation du Nouveau-Brunswick vont au-delà de la simple réduction de nos GES et de l'atteinte de nos objectifs en la matière. Les efforts de décarbonisation visent également à positionner la province et notre économie de manière à attirer de nouveaux investissements propres et verts, à créer de bons emplois et des débouchés pour les entreprises, tout en maintenant la vie abordable. Il s'agit également de s'assurer que nos entreprises continuent d'avoir accès aux marchés d'exportation et de prendre des mesures pour améliorer leur compétitivité.

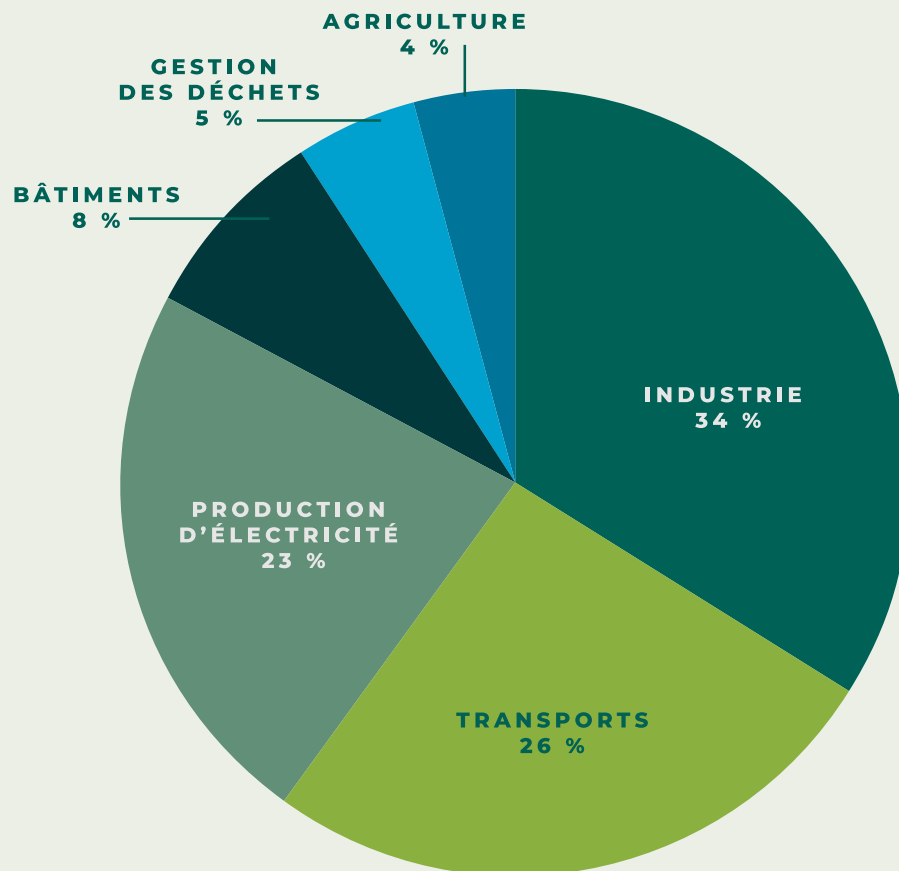
Les nouvelles mesures décrites dans cette section représentent les mesures clés dans ces secteurs qui sont nécessaires pour réduire stratégiquement nos émissions de GES et soutenir la contribution significative du Nouveau-Brunswick pour faire partie de la solution à ce défi mondial.

Ces mesures contribueront à faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit en mesure de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par la décarbonisation tout en favorisant une transition gérée pour nos collectivités et nos secteurs économiques.

Dans le cadre de notre plan, le gouvernement a estimé les réductions potentielles de GES que le Nouveau-Brunswick pourrait réaliser en mettant en œuvre des nouvelles mesures (annexe B).

Figure 1. Émissions actuelles de GES du Nouveau-Brunswick par secteur économique (données de 2020).

ÉMISSIONS TOTALES DE GES : 12,4 MT



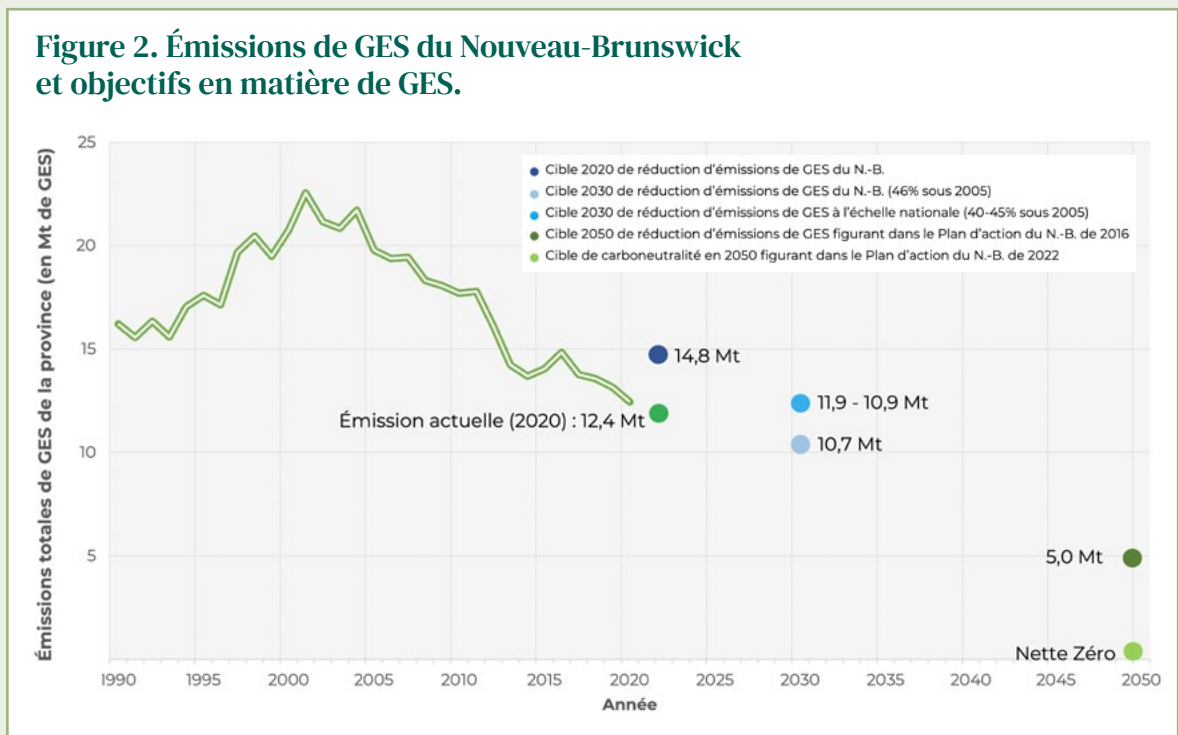
Source : Environnement et changement climatique Canada (2022). *Rapport d'inventaire national*.



2.1 Cibles de réduction des émissions de GES

Les dernières données sur les émissions de GES du Nouveau-Brunswick, datant d'avril 2022, indiquent que les émissions de la province s'élèvent à 12,4 Mt, selon les données de 2020. Le gouvernement provincial reste déterminé à atteindre notre objectif de réduction des GES en 2030, soit 10,7 Mt ou 46 pour cent de moins que nos niveaux d'émissions de 2005. Il sera nécessaire pour atteindre l'objectif de 2030 de poursuivre les efforts et de se concentrer sur les mesures décrites dans notre plan.

Tant au niveau national qu'international, les gouvernements reconnaissent que des mesures plus agressives sont nécessaires pour réduire les émissions de GES et limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 degré Celsius. L'accent est mis de plus en plus sur la réalisation de la carboneutralité d'ici 2050, ce qui signifie réduire les émissions de GES à un niveau s'approchant le plus possible de zéro et compenser les émissions restantes. Il s'agira d'un défi de taille qui exigera des mesures allant bien au-delà de ce que le Nouveau-Brunswick a connu jusqu'à présent. Les solutions existantes contribueront à mettre le Nouveau-Brunswick sur la voie de la carboneutralité, mais des mesures transformatrices et des technologies nouvelles et émergentes seront également nécessaires.



Dans le cadre de son engagement envers les objectifs de réduction des émissions de GES, le gouvernement provincial continuera à :

- Travailler à la réalisation de notre objectif de réduction des GES en 2030, soit 10,7 Mt, ce qui correspond à au moins 46 pour cent en dessous des niveaux d'émission de 2005.
- Mesurer, prévoir et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction des GES.



NOUVELLE MESURE

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 3. S'engager à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et élaborer, en consultation avec un organe consultatif d'experts nouvellement créé, un plan de mesure sur la carboneutralité d'ici 2025, qui comprend les éléments suivants :**
 - a. Une série de mesures nécessaires pour parvenir à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, axées sur tous les secteurs clés et comprenant de nouvelles technologies à faible émission de carbone et des solutions fondées sur la nature, telles que les biocarburants et l'hydrogène propre, l'électricité propre et les puits de carbone naturels;**
 - b. Établir des objectifs quinquennaux provisoires de réduction des émissions.**

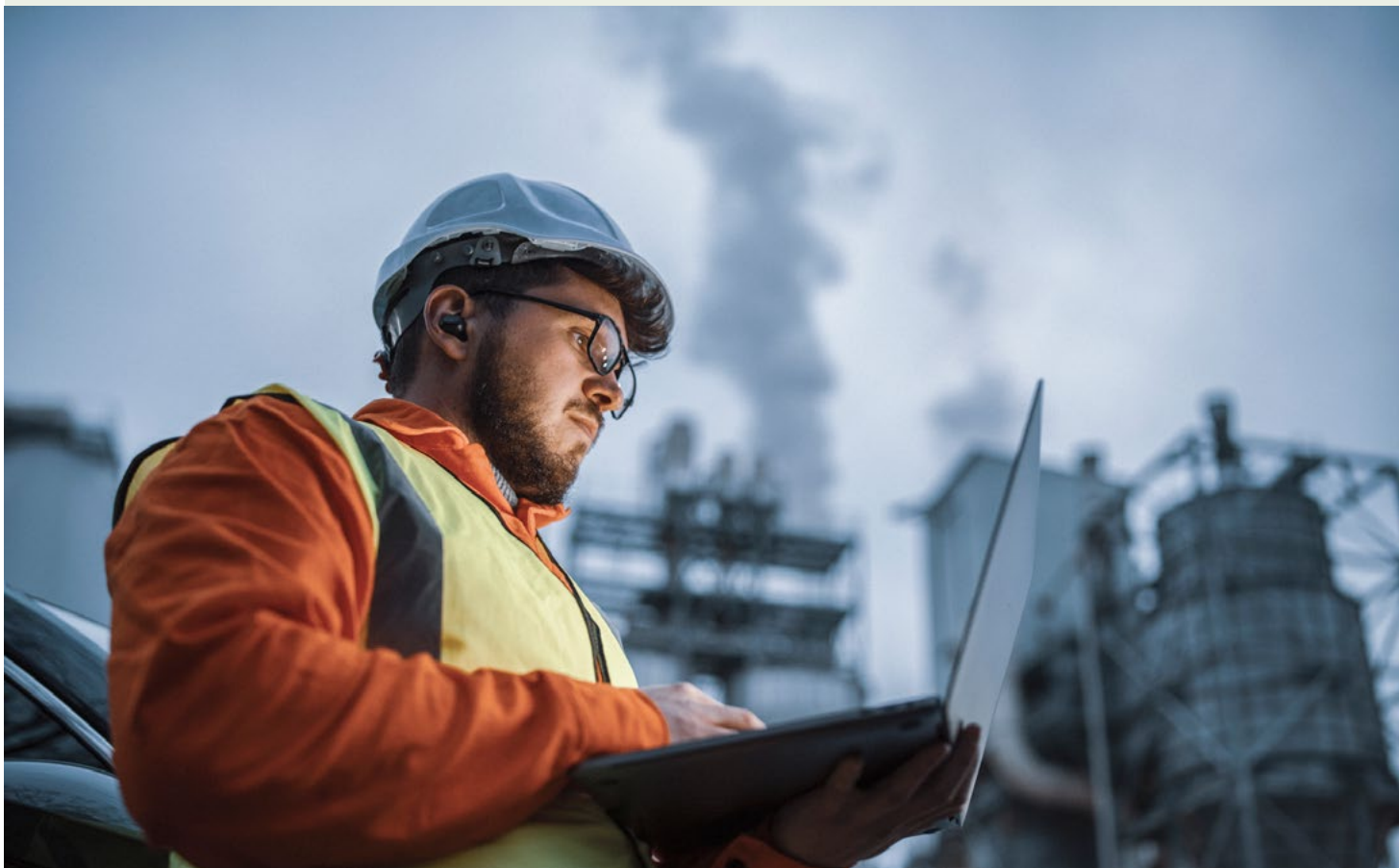


2.2 Réduire les émissions de GES de l'industrie

Les installations et processus industriels sont responsables d'environ 34 pour cent de nos émissions totales de GES. Il est essentiel de décarboniser considérablement l'industrie pour atteindre nos objectifs, faire face aux effets des changements climatiques et aider nos entreprises à rester compétitives sur les marchés d'exportation. Les émissions de l'industrie ont diminué en raison de la hausse des coûts de l'énergie, des investissements dans l'efficacité énergétique et des politiques provinciales et fédérales de plus en plus strictes. Dans le cadre du plan de décarbonisation des secteurs industriels du Nouveau-Brunswick, nous devons continuer à tenir les grandes industries responsables de leurs émissions et soutenir l'utilisation de technologies et de procédés industriels nouveaux et plus propres.

Dans le cadre de l'engagement à réduire les émissions de GES de l'industrie, le gouvernement provincial continuera à :

- Soutenir les programmes d'efficacité énergétique pour la grande industrie et explorer les possibilités d'amélioration.
- Exiger des grandes industries qu'elles déclarent leurs émissions de GES et soumettent des plans de gestion des GES, et travailler à étendre ces plans pour y inclure un plan de gestion de l'énergie.
- Administrer le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick afin de favoriser la réduction des GES et d'aborder la nature exposée au commerce de la grande industrie du Nouveau-Brunswick.





2.3 Transformer la façon dont les personnes et les marchandises se déplacent dans la province

Les transports sont la deuxième source d'émissions de GES en importance au Nouveau-Brunswick, représentant environ 26 pour cent de nos émissions totales de GES. La poursuite de la décarbonisation du secteur des transports est nécessaire pour atteindre nos objectifs de réduction des GES en 2030 et 2050. Le Nouveau-Brunswick obtiendra les réductions les plus importantes en réduisant sa dépendance à l'égard des véhicules personnels, en continuant à soutenir l'adoption de véhicules électriques et en utilisant d'autres moyens de transport. Cette évolution sera soutenue par un meilleur accès à des options de transport propres et abordables, telles que les transports en commun, le covoiturage et la bicyclette pour les déplacements personnels. Pour le transport de marchandises dans la province, il s'agit de faire passer le transport de marchandises à des émissions nulles en utilisant des carburants propres et des mesures d'économie de carburant. Bien qu'il existe des possibilités importantes, les ménages ruraux et à faible revenu sont confrontés à des défis plus importants en matière de réduction des émissions liées au transport, et les programmes devront être conçus pour refléter cette réalité.

Dans le cadre de son engagement à transformer la façon dont les personnes et les biens se déplacent dans la province, le gouvernement provincial continuera à :

- Soutenir l'adoption de véhicules électriques dans la province et la mise en place de l'infrastructure de recharge nécessaire.
- Explorer les possibilités de décarboniser le transport ferroviaire et les réseaux multimodaux et améliorer l'efficacité de la circulation des marchandises.
- Promouvoir les transports actifs et alternatifs.





NOUVELLE MESURE

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 4. Travailler pour que 6 pour cent des ventes de nouveaux véhicules légers (p. ex. voitures de tourisme, véhicules utilitaires sport, camionnettes) soient des véhicules électriques d'ici 2025 et 50 pour cent d'ici 2030, en utilisant des incitatifs et des programmes pour promouvoir les véhicules électriques et soutenir l'infrastructure de recharge au Nouveau-Brunswick.**
- 5. Soutenir la transition vers un transport de marchandises à émissions nulles :**
 - a. Mise en œuvre d'un programme d'incitation d'ici 2023 pour les mesures d'économie de carburant telles que les caractéristiques aérodynamiques et les systèmes anti-ralenti;**
 - b. Achever une stratégie de transport de marchandises à émissions nulles d'ici 2024, qui comprendra une étude de marché, des évaluations de parcs de véhicules, des objectifs et la mise à l'essai de carburant propre et d'infrastructure de chargement;**
 - c. Après l'achèvement de la stratégie pour un transport de marchandises sans émissions, fixer un objectif pour un transport de marchandises sans émissions d'ici 2025.**
- 6. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport communautaire pour chaque région d'ici 2025 afin d'accroître l'accessibilité, le caractère abordable et la disponibilité des services de transport communautaire et public et travailler à l'intégration des services de transport régional.**



2.4 Alimenter la province en énergie propre et renouvelable

Chaque jour, en tant que Néo-Brunswickois, nous utilisons de l'énergie pour alimenter nos foyers, nos entreprises et nos véhicules. La production d'électricité représente environ 23 pour cent des émissions totales de GES du Nouveau-Brunswick. Pour réduire les émissions de GES provenant de la production d'électricité, la province doit utiliser l'énergie plus efficacement et remplacer les combustibles à base de carbone par des sources d'énergie propre et renouvelable, y compris l'électricité propre et les combustibles décarbonisés. La mise en œuvre de nouvelles technologies et l'assainissement du secteur de l'électricité aideront le Nouveau-Brunswick à rester compétitif face aux entreprises qui recherchent des possibilités d'énergie net zéro et d'énergie propre. Il permettra également au Nouveau-Brunswick de tirer parti des possibilités offertes par l'économie à faible émission de carbone et des possibilités de chaînes d'approvisionnement connexes. À mesure que la consommation d'électricité augmentera dans notre économie, il sera essentiel de veiller à ce que le réseau électrique du Nouveau-Brunswick puisse répondre à la demande croissante d'énergie propre, fiable, efficace et abordable. Bien que les avantages soient importants, le passage à une électricité plus propre entraînera son lot de difficultés, particulièrement quant à la façon dont la province répondra à la demande croissante d'électricité tout en atténuant les répercussions pour les contribuables. Il est évident que le Nouveau-Brunswick ne peut pas y arriver seul et qu'il sollicitera l'aide du gouvernement fédéral.

Dans le cadre de son engagement à alimenter la province en énergie propre et renouvelable, le gouvernement provincial continuera à :

- Encourager et soutenir les technologies et les solutions innovantes pour faciliter les gains d'efficacité dans le secteur de l'électricité.
- Soutenir l'augmentation des énergies renouvelables économiquement durables, tant pour la production d'électricité que pour le chauffage des habitations et des entreprises.
- Encourager les possibilités de gestion de la demande pour réduire les périodes de pointe de demande et optimiser la consommation totale d'énergie en faisant coïncider la demande avec la production d'énergie renouvelable.



NOUVELLE MESURE

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 7. Élaborer une stratégie pour une électricité propre d'ici 2025 afin de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2035, sur la base de principes directeurs favorisant une électricité propre, fiable, efficace et abordable. La stratégie devrait :**
 - a. Cerner le rôle des énergies renouvelables, y compris l'énergie distribuée qui peut soutenir le réseau électrique, réduire la demande de pointe et fournir une capacité de soutien. Cela peut aussi inclure le rôle du stockage, des carburants renouvelables et propres comme l'hydrogène propre, la géothermie, le gaz naturel renouvelable (GNR) et la biomasse, dans les systèmes énergétiques du Nouveau-Brunswick dans tous les secteurs;**
 - b. Inclure le développement de deux technologies de petits réacteurs modulaires, les premières du genre;**
 - c. Renforcer les investissements et élargir la portée des initiatives d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, notamment en améliorant l'accès aux programmes pour les familles à revenus modérés;**
 - d. Établir une voie claire pour la transition vers l'abandon de l'électricité produite à partir du charbon;**
 - e. Explorer les possibilités régionales de partage des ressources en électricité propre pour répondre à la demande croissante d'électrification.**
- 8. En tant qu'étapes provisoires avant la stratégie pour une électricité propre, et en contribuant finalement à la stratégie elle-même :**
 - a. Fixer des objectifs clairs en matière d'efficacité électrique et des exigences en matière de rapports pour Énergie NB (l'organisme de prestation de services d'efficacité énergétique pour tous les combustibles du Nouveau-Brunswick) et fournir un financement annuel dédié pour continuer à soutenir les programmes pour les personnes à faible revenu et les Autochtones ainsi que les participants aux programmes qui utilisent des combustibles non électriques d'ici 2023;**
 - b. S'assurer que les Néo-Brunswickois ont un accès équitable aux programmes d'efficacité énergétique grâce à des mécanismes de financement ou de paiement à long terme d'ici 2024, en collaboration avec Énergie NB. Il peut s'agir de programmes de financement traditionnels ou d'options nouvelles et novatrices;**
 - c. Examiner la législation provinciale en matière d'énergie d'ici 2024 pour trouver des possibilités de permettre davantage la réduction des émissions de GES et les investissements dans de nouveaux carburants, technologies et ressources propres à prendre en compte dans le processus réglementaire.**
- 9. Permettre la production et l'utilisation locales de gaz naturel renouvelable (GNR) et d'hydrogène propre afin que les Néo-Brunswickois aient accès à des carburants décarbonisés d'ici 2030 pour répondre à leurs besoins énergétiques futurs.**
 - a. D'ici 2025, étudier et, le cas échéant, fixer une proportion minimale de GNR ou d'hydrogène propre dans l'approvisionnement provincial en gaz naturel pour les distributeurs de carburant gazeux.**
 - b. D'ici 2030, soutenir la mise en œuvre stratégique d'une infrastructure de ravitaillement en GNR et en hydrogène propre en donnant la priorité à la colocalisation avec les stations de ravitaillement existantes.**



2.5 Rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique

Les bâtiments où vivent et travaillent les Néo-Brunswickois sont de grands consommateurs d'énergie et sont responsables d'environ huit pour cent de nos émissions totales de GES. Il existe de nombreuses mesures rentables pour améliorer le rendement énergétique de nos maisons et de nos entreprises et réduire les émissions de GES. La construction et la rénovation de bâtiments plus efficaces les rendent plus confortables et plus abordables pour les Néo-Brunswickois, tandis qu'une mesure accélérée créera une nouvelle demande d'emplois dans la construction, les technologies propres et la fabrication.

Dans le cadre de l'engagement à rendre les bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique, le gouvernement provincial continuera à :

- Soutenir les programmes d'économie d'énergie pour tous les secteurs et tous les combustibles.
- Élargir les programmes et les capacités pour répondre aux besoins des Néo-Brunswickois.

NOUVELLE MESURE

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 10. Travailler avec le gouvernement fédéral pour éliminer l'utilisation du mazout dans tous les bâtiments (commerciaux, gouvernementaux et résidentiels). Ce travail consistera notamment à identifier le soutien à la transition pour les entreprises de livraison de mazout. Si un soutien adéquat peut être trouvé pour minimiser les impacts sur les clients et les fournisseurs, éliminer le mazout d'ici 2030.**
- 11. Veiller à ce que la construction de bâtiments au Nouveau-Brunswick réponde à des exigences de rendement énergétique conformes aux objectifs nationaux, des provinces voisines et du Nouveau-Brunswick en matière d'efficacité énergétique :**
 - a. Adopter la version la plus récente du Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada et du Code national du bâtiment du Canada dans les 18 mois suivant leur publication par le Conseil national de recherches du Canada;**
 - b. Adopter progressivement et à intervalles réguliers des paliers de performance énergétique plus rigoureux dans le Code national de l'énergie pour les bâtiments et le Code national du bâtiment du Canada entre 2023 et 2030, dans le but de réaliser des constructions prêtes à consommer de l'énergie net zéro d'ici 2030;**
 - c. Veiller à ce que tous les agents du bâtiment reçoivent la formation nécessaire avant l'adoption des niveaux du code du bâtiment afin que leur formation professionnelle et leurs compétences en matière d'inspection restent à jour.**
- 12. Élaborer et mettre en œuvre des programmes pilotes d'étiquetage et de divulgation du rendement énergétique des bâtiments pour les bâtiments résidentiels et commerciaux d'ici 2024 dans le but d'élaborer des exigences de divulgation du rendement énergétique au moment de la vente d'ici 2030.**





2.6 Réduire les déchets et les transformer en une ressource renouvelable

La gestion des déchets au Nouveau-Brunswick est responsable d'environ cinq pour cent de nos émissions totales de GES. La plus grande source d'émissions de GES provenant des pratiques actuelles de gestion des déchets est la décomposition anaérobie des matières organiques enfouies dans les décharges, qui produit du méthane, un puissant GES, 25 fois plus puissant que le dioxyde de carbone pour piéger la chaleur dans l'atmosphère. Les déchets organiques comprennent également l'engrais animal, les biosolides des eaux usées et les déchets de production alimentaire.

Les six décharges régionales qui éliminent les déchets solides du Nouveau-Brunswick sont dotées de systèmes de gestion des gaz de décharge qui captent une partie du méthane, et cinq des six décharges régionales utilisent ce méthane pour produire de l'énergie renouvelable. De plus, quatre des douze commissions de services régionaux ont des programmes de détournement des déchets organiques et compostent les matières.

Il est possible de réduire les émissions provenant des déchets en améliorant l'efficacité des systèmes régionaux actuels de gestion des gaz de décharge, en détournant les matières organiques de la mise en décharge et en les utilisant comme ressource pour des activités telles que le compostage et des processus tels que les digesteurs anaérobies et les bioréacteurs, ces derniers produisant de l'énergie renouvelable pour chauffer nos bâtiments et alimenter les transports, et en détournant d'autres matières recyclables des décharges.

Dans le cadre de l'engagement à réduire les déchets et à les transformer en une ressource renouvelable, le gouvernement provincial continuera à :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides afin d'éviter globalement les émissions de GES en réduisant la mise en décharge régionale des matières organiques et des autres matières recyclables.
- Évaluer les possibilités de prévenir les déchets, par exemple en réduisant les déchets alimentaires.





SOURCE : GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE FREDERICTON

NOUVELLE MESURE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 13. D'ici 2024, élaborer une norme de rendement qui portera sur l'efficacité requise des systèmes existants de gestion des gaz de décharge afin d'accroître le captage du méthane et de réduire les émissions globales.**
- 14. Soutenir le développement de projets stratégiques (p. ex. digesteurs anaérobies et bioréacteurs) d'ici 2027 pour produire et utiliser du méthane renouvelable à partir de déchets organiques, y compris les déchets et sous-produits animaux.**



2.7 Soutenir l'agriculture, l'aquaculture et la pêche intelligentes sur le plan climatique

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches contribuent de façon importante à l'économie du Nouveau-Brunswick et sont responsables d'environ quatre pour cent de nos émissions totales de GES. Dans ce secteur diversifié, les producteurs agricoles et aquacoles ainsi que les pêcheurs et les transformateurs de poisson ont la possibilité de réduire les émissions de GES et les coûts de production grâce à de nouvelles technologies, à des mesures d'efficacité énergétique, au changement de combustible et à l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques. Ces pratiques permettent souvent d'obtenir des co-bénéfices considérables, tels que l'amélioration de la biodiversité et de la santé des sols, et soutiennent en définitive la réduction des émissions de GES et la préparation aux changements climatiques. Elles aident également à séquestrer le carbone dans les fermes du Nouveau-Brunswick tout en améliorant la capacité de rétention d'eau et en prévenant l'érosion du sol, ce qui permettra aux fermes d'être plus résilientes face aux changements climatiques. En mettant en œuvre des solutions intelligentes sur le plan climatique qui réduisent davantage les émissions de GES, les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick protégeront les terres, l'eau et l'air dont ils dépendent pour leur durabilité à long terme.

Dans le cadre de l'engagement à soutenir l'agriculture, l'aquaculture et les pêches intelligentes sur le plan climatique, le gouvernement provincial continuera à :

- Travailler avec le gouvernement fédéral pour concevoir et mettre en œuvre des programmes qui réduisent les GES et améliorent la résilience du secteur agricole.
- Travailler avec le secteur de l'aquaculture pour explorer les possibilités d'accéder à des sources commerciales de varech pour les utiliser comme aliments dans le secteur agricole, ce qui peut réduire les émissions de méthane.
- Promouvoir la production locale d'aliments et de boissons par le biais de la stratégie relative aux aliments et boissons locaux.



NOUVELLE MESURE
LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

15. Élaborer et commencer la mise en œuvre d'une stratégie sur les changements climatiques en agriculture d'ici 2025 qui soutiendra un secteur agricole à faible émission de carbone, résilient et économiquement durable au Nouveau-Brunswick. La stratégie devrait :

- a. Cerner les possibilités de réduire les émissions de GES provenant de l'agriculture et de renforcer les puits de carbone;
- b. Cerner les possibilités de renforcer la résilience des exploitations agricoles en s'adaptant aux risques liés aux changements climatiques;
- c. Renforcer la croissance économique durable;
- d. Élaborer des critères de référence, des indicateurs de rendement et rendre compte des progrès accomplis.



2.8 Reconnaître l'importance de nos puits de carbone naturels

La protection et l'amélioration des puits de carbone terrestres et aquatiques du Nouveau-Brunswick sont primordiales alors que la province se dirige vers la carboneutralité. Notre environnement naturel – forêts, sols, zones humides et zones côtières – élimine le carbone de l'atmosphère et le stocke. Il est nécessaire d'améliorer la surveillance et la compréhension de ces stocks de carbone afin d'informer les efforts de conservation et de gestion et de renforcer leur capacité à absorber le carbone. Ce faisant, la province sera mieux équipée pour réduire les émissions de GES et soutenir les écosystèmes résilients qui aident à lutter contre les changements climatiques.

Dans le cadre de l'engagement envers les puits de carbone naturels, le gouvernement provincial continuera de :

- Améliorer les avantages climatiques des forêts du Nouveau-Brunswick en plantant des arbres adaptés au climat.
- Reconnaître et donner la priorité aux zones humides très fonctionnelles pour renforcer leur capacité de séquestration du carbone.

NOUVELLE MESURE
LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 16. Améliorer la compréhension et augmenter les stocks de carbone des forêts et des terres humides du Nouveau-Brunswick comme suit :**
- a. Publier une évaluation du stock de carbone des forêts du Nouveau-Brunswick d'ici 2025 et commencer à faire un suivi régulier de l'inventaire de carbone des forêts et à en rendre compte;**
 - b. Développer et commencer la mise en œuvre d'un outil d'évaluation pour quantifier le stock de carbone des zones humides du Nouveau-Brunswick et donner la priorité aux zones humides à haut rendement d'ici 2026. De plus, commencer à suivre régulièrement la publication d'un rapport sur le stock de carbone des terres humides du Nouveau-Brunswick d'ici 2030.**





2.9 Écologisation du gouvernement

Le gouvernement provincial possède plus de 900 bâtiments et 2 300 véhicules de parc, ce qui contribue aux émissions globales de GES du Nouveau-Brunswick. Bien que le gouvernement provincial ait déjà fait des investissements soutenus pour réduire ses émissions de GES opérationnelles, il reconnaît son rôle de chef de file et la nécessité d'agir davantage pour réduire les émissions de GES et écologiser les opérations.

L'écologisation des opérations gouvernementales peut inclure un large éventail d'initiatives, notamment la conservation et l'efficacité énergétiques, les carburants à faible teneur en carbone, l'électricité propre, les bâtiments à consommation zéro, les véhicules à carburant propre, les achats écologiques et les mesures qui reconnaissent l'économie circulaire et minimisent toutes les formes de déchets.

Dans le cadre de l'engagement à écologiser le gouvernement, le gouvernement provincial continuera à :

- Maintenir et étendre un système de gestion et de rapports sur l'énergie à l'échelle du gouvernement.
- Mettre en œuvre la politique d'achats écologiques pour soutenir l'achat de biens et de services ayant un impact environnemental réduit.



NOUVELLE MESURE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 17. Préparer un plan gouvernemental approfondi de réduction des GES d'ici 2024 qui décrira en détail comment la province réalisera des réductions d'émissions de l'ordre de 20 à 40 pour cent dans ses bâtiments et son parc automobile d'ici 2030. Le plan comprendra une approche visant à garantir des investissements durables et stratégiques dans des mesures telles que la construction de bâtiments à haut rendement, l'efficacité énergétique, le changement de carburant et l'acquisition de véhicules plus propres, avec des détails concernant la fixation de niveaux de référence, les objectifs de réduction des émissions, la responsabilité et les rapports.**



2.10 Construire des collectivités à faible émission de carbone

Les collectivités du Nouveau-Brunswick sont directement touchées par les impacts des changements climatiques et jouent un rôle fondamental dans l'atteinte des objectifs d'action climatique de la province. Nos collectivités peuvent influencer les décisions de développement, l'aménagement du territoire, l'énergie, les bâtiments et les transports. Il est important de favoriser le leadership local, car les collectivités sont les mieux placées pour comprendre leurs forces, valeurs et capacités uniques et les traduire en mesures adaptées à leur situation.

On estime que les collectivités du Nouveau-Brunswick influencent dans une proportion de plus de 40 pour cent l'ensemble des émissions de GES de la province. Le gouvernement provincial soutient actuellement les collectivités en finançant l'élaboration de plans de réduction des GES, qui constituent un outil essentiel pour aider les collectivités à identifier les possibilités, à sensibiliser et, en fin de compte, à réduire leurs émissions de GES. Il est essentiel de continuer à soutenir l'élaboration de plans de réduction des GES et de soutenir stratégiquement leur mise en œuvre pour faire avancer les objectifs d'action climatique dans nos collectivités.

Dans le cadre de l'engagement à bâtir des collectivités à faible émission de carbone, le gouvernement provincial continuera à :

- Soutenir les collectivités locales et les districts ruraux dans leurs efforts pour réduire les émissions de GES et partager les progrès et les réussites.
- Veiller à ce que les considérations relatives aux changements climatiques pour réduire, éviter et capturer les émissions de GES soient prises en compte dans tous les grands projets, plans et demandes de financement.

NOUVELLE MESURE

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

- 18. Mettre en œuvre des déclarations d'intérêt public qui incluent les changements climatiques en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* d'ici 2025 dans le but d'aider les collectivités à mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire les émissions de GES.**
- 19. Collaborer avec les commissions de services régionaux, les gouvernements locaux et les districts ruraux pour s'assurer :**
 - a. qu'à compter du 1er avril 2024, les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de réduction des GES font l'objet d'un rapport annuel;**
 - b. que les plans de réduction des GES sont mis à jour et achevés pour 50 pour cent de l'ensemble des collectivités locales et des districts ruraux d'ici 2025 et 100 pour cent d'ici 2030;**
 - c. qu'à partir du 1er avril 2025 et chaque année par la suite, à mesure que les plans de réduction des GES sont achevés, des calendriers de mise en œuvre sont élaborés dans un délai d'un an pour que les collectivités puissent commencer la mise en œuvre des mesures prioritaires de réduction des GES.**





2.11 Accroissement des possibilités économiques dans une économie à faibles émissions de carbone

La décarbonisation de l'économie à l'échelle mondiale est en cours, et le Nouveau-Brunswick se trouve à un moment charnière de son parcours économique. La façon dont les entreprises et la main-d'œuvre de la province se préparent à cette transition accélérée au cours des prochaines années sera essentielle pour déterminer la compétitivité globale du Nouveau-Brunswick dans une économie mondiale à faibles émissions de carbone.

L'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone créera des défis et des possibilités pour les entreprises et les consommateurs. Étant donné que les entreprises néo-brunswickoises ont traditionnellement fait preuve d'esprit d'entreprise et ont su prendre des risques mesurés pour tirer parti des développements économiques et industriels, et que de nouvelles technologies seront nécessaires pour atteindre nos engagements en matière de réduction nette des émissions, les entreprises du Nouveau-Brunswick sont bien placées pour devenir des chefs de file dans l'économie à faibles émissions de carbone.

La promotion de la croissance économique dans le cadre d'une économie à faibles émissions de carbone nécessitera une approche plus intégrée et coordonnée au sein du gouvernement, avec un alignement étroit entre les politiques climatiques et industrielles. Il faudra attirer et favoriser les investissements en proposant les produits et services nécessaires à une plus grande décarbonisation. Il faudra aussi examiner le marché du travail pour trouver les compétences qui sont recherchées maintenant et dans l'avenir et préparer nos établissements postsecondaires à fournir à la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick les outils dont elle a besoin pour saisir les occasions dans l'économie à faibles émissions de carbone.



Dans le cadre de l'engagement à accroître les possibilités économiques dans l'économie à faible émission de carbone, le gouvernement provincial continuera à...

- Soutenir une culture de l'innovation pour saisir les possibilités économiques offertes par notre climat changeant.
- Explorer les possibilités de soutenir la transition de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Identifier et attirer les possibilités d'investissement à faibles émissions de carbone.

NOUVELLE MESURE
LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :



- 20. Élaborer un plan de développement économique durable pour l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick axé sur les possibilités et les obstacles à la décarbonisation, et visant spécifiquement à créer les conditions de croissance économique qui permettront la transition et la croissance des entreprises et des industries. Ce plan sera achevé d'ici 2024 et se concentrera sur ce qui suit :**
- a. Veiller à ce que nos petites et moyennes entreprises disposent des outils et des ressources appropriés pour être compétitives dans une économie en transition;**
 - b. Identifier, valider et poursuivre le développement de nouvelles grappes industrielles qui soutiendront les objectifs de décarbonisation de ce plan;**
 - c. Développer une série d'outils pour créer un pipeline de technologies propres innovantes, de la recherche à la commercialisation, et soutenir l'adoption des technologies propres;**
 - d. Soutenir la transition de la grande industrie existante vers un avenir net zéro;**
 - e. Positionner la province pour attirer les investissements propres mondiaux.**
- 21. Promouvoir la préparation de la main-d'œuvre et des compétences comme suit :**
- a. Réaliser une évaluation du déficit de compétences en matière de technologies propres d'ici 2025 afin de déterminer les compétences et les programmes de formation nécessaires et commencer la mise en œuvre de tout nouveau programme identifié d'ici 2027;**
 - b. Identifier les lacunes en matière de compétences et de technologie, et financer les programmes nécessaires pour former, d'ici 2026, 300 personnes de métier, nouvelles et existantes, aux compétences liées aux bâtiments à haute performance résidentielle et commerciale.**



Pilier 3

SE PRÉPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Nouveau-Brunswick subit déjà les effets des changements climatiques, et on prévoit que ces effets vont s'aggraver. Les niveaux actuels de GES dans l'atmosphère devraient se maintenir pendant des décennies, et ils continueront d'influer sur les régimes climatiques qui entraînent un réchauffement des températures, une augmentation des précipitations, une élévation du niveau de la mer et une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Il sera essentiel pour le Nouveau-Brunswick de se préparer et de s'adapter aux conditions climatiques futures afin de minimiser les répercussions sur nos collectivités, nos ressources naturelles et nos infrastructures, et d'assurer la santé et la sécurité du public.



Les mesures décrites dans cette section renforceront la capacité du Nouveau-Brunswick à se préparer et à s'adapter aux conditions climatiques futures. Ces mesures s'appuient sur les travaux d'adaptation au climat réalisés à ce jour et seront essentielles pour minimiser les répercussions des changements climatiques. Pour renforcer la résilience et prospérer dans un climat changeant, toutes les collectivités, les entreprises, et tous les particuliers et les gouvernements devront être proactifs et comprendre les risques liés aux changements climatiques, planifier en conséquence et prendre les mesures d'adaptation appropriées. Nous avons tous un rôle à jouer, et en travaillant ensemble pour planifier et agir rapidement, nous pouvons être prêts à relever les défis et à saisir les possibilités que les changements climatiques devraient apporter.



3.1 Comprendre et communiquer les risques et les possibilités en matière de changements climatiques

Il sera important pour tous les Néo-Brunswickois de comprendre les risques liés aux changements climatiques et la meilleure façon de s'adapter aux nouvelles réalités climatiques. Il est essentiel d'avoir accès aux informations et projections climatiques les plus récentes et les plus pertinentes à l'échelle régionale pour que les décisions soient prises sur la base des meilleures informations disponibles. Le nouveau Centre de services sur les changements climatiques pour le Canada atlantique, CLIMAtlantic, jouera un rôle essentiel dans ces efforts en mobilisant les clients, les intervenants et les partenaires dans de multiples secteurs, afin de fournir les données les plus récentes sur les changements climatiques, l'éducation et la sensibilisation aux changements climatiques, la formation, ainsi que les outils et les produits climatiques qui sont essentiels à la sensibilisation et à la prise en compte des considérations et de l'expertise climatiques dans le processus décisionnel. Entre-temps, la mise en œuvre de systèmes de surveillance améliorés nous permettra de mieux comprendre les changements climatiques au Nouveau-Brunswick et d'éclairer la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Améliorer notre compréhension des changements climatiques et de la façon dont il influencera nos vies est la première étape pour préparer le Nouveau-Brunswick aux changements futurs.

Dans le cadre de l'engagement à comprendre et à communiquer les risques et les possibilités liés aux changements climatiques, le gouvernement provincial continuera à :

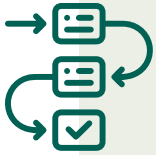
- Partager avec les Néo-Brunswickois des renseignements climatiques actualisés et localisés et les sensibiliser à la science du climat et aux impacts prévus.
- Mettre à jour la cartographie des risques d'inondation à mesure que de nouvelles informations et projections climatiques sont disponibles.

- Tenir compte des conditions climatiques futures lors de la prise de décision concernant le remplacement ou la réparation des infrastructures (c'est-à-dire mieux reconstruire).
- Promouvoir et soutenir les possibilités de partage d'informations entre les praticiens de l'adaptation, le monde universitaire, les responsables de la gestion des urgences, les responsables de la santé publique et le public, afin d'accroître notre résilience collective face aux changements climatiques.
- Identifier les priorités de recherche sur les répercussions des changements climatiques, développer un réseau de recherche et partager les informations entre les partenaires.
- Sensibiliser à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion par l'éducation du public.
- Explorer les possibilités d'étendre la surveillance de la qualité de l'eau potable pour améliorer la compréhension des impacts des changements climatiques sur la qualité de l'eau potable.
- Surveiller les changements dans l'environnement physique.

NOUVELLE MESURE LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

22. Améliorer la compréhension et la sensibilisation des Néo-Brunswickois aux risques liés aux changements climatiques afin d'assurer leur préparation :

- Élaboration et début de la mise en œuvre d'un programme d'éducation et de sensibilisation aux inondations au Nouveau-Brunswick d'ici 2025 afin de fournir aux gouvernements locaux et aux particuliers les outils nécessaires pour mieux comprendre et planifier les risques associés aux inondations;**
- Conception et début de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la santé environnementale d'ici 2027 afin de comprendre et de communiquer les risques pour la santé environnementale associés à un climat changeant au Nouveau-Brunswick;**
- Établir un programme FireSmart d'ici 2025 pour les collectivités jugées à risque des feux de forêt afin de soutenir les améliorations dans la planification, la préparation et la réponse aux urgences tout en augmentant la résilience globale aux impacts des feux de forêt;**
- Établir un indice de sécheresse et un système d'avis publics d'ici 2026 pour informer le public et les gouvernements locaux du moment où les stratégies de conservation de l'eau doivent être mises en œuvre;**
- Diffuser les projections les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province d'ici 2025.**



3.2 Planification de l'adaptation et mise en œuvre

La planification de l'adaptation a considérablement augmenté ces dernières années, principalement en raison du travail réalisé dans le cadre du plan d'action sur les changements climatiques de 2016, contribuant à renforcer notre résilience collective aux répercussions des changements climatiques. Dans le cadre de notre plan global de lutte contre les changements climatiques, une approche plus ambitieuse, stratégique et collaborative est nécessaire pour passer de la planification de l'adaptation à sa mise en œuvre dans un plus grand nombre de secteurs.

Les Néo-Brunswickois doivent comprendre clairement les plus grands risques que représentent les changements climatiques. Une évaluation des risques à l'échelle de la province s'appuiera sur plusieurs évaluations existantes pour déterminer les principaux risques pour les infrastructures, la sécurité publique, les écosystèmes naturels, le patrimoine et la culture, les environnements marins et terrestres et les secteurs économiques. Guidé par l'évaluation provinciale des risques, un plan provincial d'adaptation aux changements climatiques permettra de prioriser les mesures d'adaptation requises pour se préparer aux risques identifiés et les réduire.

Dans le cadre de son engagement envers la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, le gouvernement provincial continuera à :

- Soutenir les collectivités locales, les districts ruraux, les secteurs clés et les ONG dans leurs efforts de préparation aux changements climatiques et partager les progrès et les succès.
- Veiller à ce que les vulnérabilités aux changements climatiques soient intégrées dans les stratégies de gestion des biens municipaux.
- Intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans la planification de la gestion des parcs provinciaux.
- Améliorer la résilience des infrastructures routières de l'État face aux changements climatiques.
- Veiller à ce que les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes soient pris en compte dans tous les grands projets, plans et demandes de financement.
- Travailler en partenariat avec le programme océanique du gouvernement fédéral sur les répercussions des secteurs de l'aquaculture et de la pêche sur le climat, par exemple l'eutrophisation, les phénomènes d'anoxie, les efflorescences algales nuisibles et la perte de biodiversité qui en résulte.
- Améliorer le système de transports intelligents en cernant les lacunes du système existant, en modernisant les sites actuels et en étendant la couverture du réseau.

NOUVELLE MESURE

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL VA :

23. Réaliser et publier une évaluation provinciale exhaustive des risques liés aux changements climatiques d'ici 2025 afin de déterminer les risques, d'établir les secteurs prioritaires pour les mesures d'adaptation et d'éclairer la prise de décisions dans tout le Nouveau-Brunswick.
24. En réponse aux vulnérabilités prioritaires identifiées dans l'évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques, élaborer un plan provincial d'adaptation aux changements climatiques d'ici 2026, suivi de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les ministères prioritaires d'ici 2027.
25. Mettre en œuvre des déclarations d'intérêt public qui incluent les changements climatiques en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* d'ici 2025, dans le but d'aider les collectivités à s'adapter aux changements climatiques.
26. Collaborer avec les commissions de services régionaux, les gouvernements locaux et les districts ruraux pour s'assurer :
 - a. qu'à compter du 1er avril 2024, les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques font l'objet d'un rapport annuel;
 - b. que les plans d'adaptation sont mis à jour et achevés pour 50 pour cent de l'ensemble des collectivités locales et des districts ruraux d'ici 2025 et 100 pour cent d'ici 2030;
 - c. qu'à partir du 1er avril 2025 et chaque année par la suite, à mesure que les plans d'adaptation sont achevés, des calendriers de mise en œuvre sont élaborés dans un délai d'un an pour que les collectivités puissent commencer la mise en œuvre des mesures d'adaptation prioritaires.
27. Augmenter la résilience du réseau de transport provincial aux conditions climatiques futures comme suit :
 - a. Élaborer un plan d'atténuation des inondations à long terme d'ici 2024 afin d'établir les emplacements prioritaires pour la modernisation des infrastructures;
 - b. Achever une étude d'évaluation des gros ponceaux d'ici 2024 afin de classer par ordre de priorité les infrastructures à risque en vue de leur remplacement;
 - c. Élaborer une directive sur les décisions en matière d'infrastructures d'ici 2024 afin de garantir la prise en compte des incidences des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes dans les décisions relatives aux infrastructures.
28. D'ici 2024, évaluer les options pour optimiser l'aide financière disponible en cas de catastrophe afin que les propriétaires du Nouveau-Brunswick aient un accès accru aux fonds nécessaires pour mettre en œuvre des mesures proactives qui réduisent les répercussions des conditions climatiques futures et des événements météorologiques extrêmes.



3.3 Biodiversité et solutions fondées sur la nature

La nature offre certaines des meilleures solutions pour renforcer notre réponse aux changements climatiques. Les solutions fondées sur la nature sont des mesures qui permettent de protéger, de gérer durablement et de restaurer les écosystèmes d'une manière qui profite aux personnes tout en maintenant et en améliorant la biodiversité et la fonction des écosystèmes. L'utilisation de solutions fondées sur la nature pour gérer les répercussions des changements climatiques aidera à conserver la diversité et les fonctions naturelles des forêts, des terres humides, des bassins versants et des caractéristiques côtières du Nouveau-Brunswick. Les solutions fondées sur la nature permettront également au Nouveau-Brunswick de devenir plus résilient aux changements climatiques tout en évitant les coûts futurs liés au nettoyage induit par le climat et à la restauration des écosystèmes naturels touchés ainsi que des services qu'ils fournissent.

Dans le cadre de son engagement envers la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, le gouvernement provincial continuera à :

- Reconnaître et promouvoir l'importance des écosystèmes et des infrastructures naturelles pour amortir les effets des changements climatiques.
- Identifier les espèces, les habitats et les paysages vulnérables au climat comme cibles des mesures d'adaptation et gérer la connectivité des paysages pour permettre la migration des espèces.
- Soutenir les solutions fondées sur la nature en tant qu'approche d'adaptation aux changements climatiques par des activités de formation et d'échange de connaissances visant à renforcer les capacités des intervenants.



NOUVELLE MESURE
LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL
VA :

29. Préserver la biodiversité et accroître la résilience grâce à des solutions fondées sur la nature :

a. Élaborer une stratégie renouvelée sur la biodiversité d'ici 2025 qui reconnaît la sensibilité de la biodiversité aux changements climatiques, la nécessité d'adapter la façon dont le Nouveau-Brunswick gère et utilise l'environnement naturel, et le rôle que la nature peut jouer dans les solutions climatiques. À titre de mesure provisoire, le gouvernement provincial publiera une liste des espèces sensibles au climat d'ici 2023 et la mettra à jour à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

b. Établir un nouvel objectif pour les zones protégées d'ici 2024, ce qui permettra au Nouveau-Brunswick de dépasser la protection de 10 pour cent des terres et des eaux douces de la province.

30. Mettre en œuvre, d'ici 2026, un programme de rivages naturels qui favorise les approches d'adaptation naturelle et les solutions fondées sur la nature grâce à la formation, aux outils scientifiques et aux pratiques exemplaires mises à la disposition des propriétaires fonciers du Nouveau-Brunswick.

Dans les années à venir

La nécessité d'une mesure accélérée est évidente. Le Nouveau-Brunswick reste déterminé à faire en sorte que notre province fasse le maximum pour lutter contre les changements climatiques et faire la transition vers une économie résiliente et à faible émission de carbone.

Le gouvernement provincial a écouté les Néo-Brunswickois et présente un plan ambitieux pour réaliser nos engagements.

Des réalisations importantes ont déjà été accomplies avec l'aide de tous les Néo-Brunswickois, de tous les paliers de gouvernement, des collectivités autochtones, des entreprises, des établissements d'enseignement et des chercheurs, et constituent des raisons d'être optimiste alors que le Nouveau-Brunswick fait face au défi mondial des changements climatiques.

Notre plan s'appuie sur les initiatives déjà en place et est essentiel pour atteindre notre objectif de 2030 et jeter les bases pour que le Nouveau-Brunswick atteigne des émissions nettes nulles d'ici 2050. Il nous aidera à utiliser les ressources et l'expertise du Nouveau-Brunswick pour atteindre une croissance économique propre à court, moyen et long terme. Cela prendra du temps, mais avec la participation de tous les Néo-Brunswickois, nous pouvons accélérer notre transition vers une économie forte, saine et résiliente qui est équitable, diversifiée et inclusive.

Annexe A

RÉSUMÉ DES MESURES ET MINISTÈRES OU ORGANISMES RESPONSABLES

Pilier 1 : Direction et responsabilité du gouvernement

ÉDUCATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
1. Promouvoir la sensibilisation aux changements climatiques et le perfectionnement professionnel afin de s'assurer que le personnel éducatif de la maternelle à la 12e année dispose des outils nécessaires pour communiquer sur les changements climatiques, l'objectif étant que 10 à 20 pour cent du personnel éducatif par établissement bénéficie d'une formation aux changements climatiques d'ici 2027.	Éducation et Développement de la petite enfance
COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
2. Créer un groupe de travail avec les collectivités et les organisations autochtones d'ici 2024 pour identifier les domaines prioritaires en matière de changements climatiques et faciliter le partage des renseignements.	Environnement et Changement climatique

Pilier 2 : Réduire les émissions de GES

CIBLES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
3. S'engager à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et élaborer, en consultation avec un organe consultatif d'experts nouvellement créé, un plan de mesure sur la carboneutralité d'ici 2025, qui comprend les éléments suivants : a. Une série de mesures nécessaires pour parvenir à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, axées sur tous les secteurs clés et comprenant de nouvelles technologies à faible émission de carbone et des solutions fondées sur la nature, telles que les biocarburants et l'hydrogène propre, l'électricité propre et les puits de carbone naturels; b. Établir des objectifs quinquennaux provisoires de réduction des émissions.	Environnement et Changement climatique
TRANSFORMER LA FAÇON DONT LES PERSONNES ET LES MARCHANDISES SE DÉPLACENT DANS LA PROVINCE	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
4. Travailler pour que 6 pour cent des ventes de nouveaux véhicules légers (p. ex. voitures de tourisme, véhicules utilitaires sport, camionnettes) soient des véhicules électriques d'ici 2025 et 50 pour cent d'ici 2030, en utilisant des incitatifs et des programmes pour promouvoir les véhicules électriques et soutenir l'infrastructure de recharge au Nouveau-Brunswick.	Ressources naturelles et Développement de l'énergie
5. Soutenir la transition vers un transport de marchandises à émissions nulles : a. Mise en œuvre d'un programme d'incitation d'ici 2023 pour les mesures d'économie de carburant telles que les caractéristiques aérodynamiques et les systèmes anti-ralenti; b. Achever une stratégie de transport de marchandises à émissions nulles d'ici 2024, qui comprendra une étude de marché, des évaluations de parcs de véhicules, des objectifs et la mise à l'essai d'un carburant propre et d'une infrastructure de chargement; c. Après l'achèvement de la stratégie pour un transport de marchandises sans émissions, fixer un objectif pour un transport de marchandises sans émissions d'ici 2025.	a. Énergie NB b. Énergie NB c. Environnement et changement climatique
6. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport communautaire pour chaque région d'ici 2025 afin d'accroître l'accessibilité, le caractère abordable et la disponibilité des services de transport communautaire et public et travailler à l'intégration des services de transport régional.	Société de développement régional

ALIMENTER LA PROVINCE EN ÉNERGIE PROPRE ET RENOUVELABLE	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>7. Élaborer une stratégie pour une électricité propre d'ici 2025 afin de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2035, sur la base de principes directeurs favorisant une électricité propre, fiable, efficace et abordable. La stratégie devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Cerner le rôle des énergies renouvelables, y compris l'énergie distribuée qui peut soutenir le réseau électrique, réduire la demande de pointe et fournir une capacité de soutien. Cela peut aussi inclure le rôle du stockage, des carburants renouvelables et propres comme l'hydrogène propre, la géothermie, le gaz naturel renouvelable (GNR) et la biomasse, dans les systèmes énergétiques du Nouveau-Brunswick dans tous les secteurs; b. Inclure le développement de deux technologies de petits réacteurs modulaires, les premières du genre; c. Renforcer les investissements et élargir la portée des initiatives d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, notamment en améliorant l'accès aux programmes pour les familles à revenus modérés; d. Établir une voie claire pour la transition vers l'abandon de l'électricité produite à partir du charbon; e. Explorer les possibilités régionales de partage des ressources en électricité propre pour répondre à la demande croissante d'électrification. 	<p>Ressources naturelles et Développement de l'énergie</p>
<p>8. En tant qu'étapes provisoires avant la stratégie pour une électricité propre, et en contribuant finalement à la stratégie elle-même :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Fixer des objectifs clairs en matière d'efficacité électrique et des exigences en matière de rapports pour Énergie NB (l'organisme de prestation de services d'efficacité énergétique pour tous les combustibles du Nouveau-Brunswick) et fournir un financement annuel dédié pour continuer à soutenir les programmes pour les personnes à faible revenu et les Autochtones ainsi que les participants aux programmes qui utilisent des combustibles non électriques d'ici 2023; b. S'assurer que les Néo-Brunswickois ont un accès équitable aux programmes d'efficacité énergétique grâce à des mécanismes de financement ou de paiement à long terme d'ici 2024, en collaboration avec Énergie NB. Il peut s'agir de programmes de financement traditionnels ou d'options nouvelles et novatrices; c. Examiner la législation provinciale en matière d'énergie d'ici 2024 pour trouver des possibilités de permettre davantage la réduction des émissions de GES et les investissements dans de nouveaux carburants, technologies et ressources propres à prendre en compte dans le processus réglementaire. 	<p>Ressources naturelles et Développement de l'énergie</p>
<p>9. Permettre la production et l'utilisation locales de gaz naturel renouvelable (GNR) et d'hydrogène propre afin que les Néo-Brunswickois aient accès à des carburants décarbonisés d'ici 2030 pour répondre à leurs besoins énergétiques futurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> a. D'ici 2025, étudier et, le cas échéant, fixer une proportion minimale de GNR ou d'hydrogène propre dans l'approvisionnement provincial en gaz naturel pour les distributeurs de carburant gazeux. b. D'ici 2030, soutenir la mise en œuvre stratégique d'une infrastructure de ravitaillement en GNR et en hydrogène propre en donnant la priorité à la colocalisation avec les stations de ravitaillement existantes. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Ressources naturelles et Développement de l'énergie b. Environnement et Changement climatique
RENDRE LES BÂTIMENTS PLUS EFFICACES SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>10. Travailler avec le gouvernement fédéral pour éliminer l'utilisation du mazout dans tous les bâtiments (commerciaux, gouvernementaux et résidentiels). Ce travail consistera notamment à identifier le soutien à la transition pour les entreprises de livraison de mazout. Si un soutien adéquat peut être trouvé pour minimiser les impacts sur les clients et les fournisseurs, éliminer le mazout d'ici 2030.</p>	<p>Ressources naturelles et Développement de l'énergie</p>

<p>11. Veiller à ce que la construction de bâtiments au Nouveau-Brunswick réponde à des exigences de rendement énergétique conformes aux objectifs nationaux, des provinces voisines et du Nouveau-Brunswick en matière d'efficacité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Adopter la version la plus récente du Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada et du Code national du bâtiment du Canada dans les 18 mois suivant leur publication par le Conseil national de recherches du Canada; b. Adopter progressivement et à intervalles réguliers des paliers de performance énergétique plus rigoureux dans le Code national de l'énergie pour les bâtiments et le Code national du bâtiment du Canada entre 2023 et 2030, dans le but de réaliser des constructions prêtes à consommer de l'énergie net zéro d'ici 2030; c. Veiller à ce que tous les agents du bâtiment reçoivent la formation nécessaire avant l'adoption des niveaux du code du bâtiment afin que leur formation professionnelle et leurs compétences en matière d'inspection restent à jour 	<p>Justice et Sécurité publique</p>
<p>12. Élaborer et mettre en œuvre des programmes pilotes d'étiquetage et de divulgation du rendement énergétique des bâtiments pour les bâtiments résidentiels et commerciaux d'ici 2024 dans le but d'élaborer des exigences de divulgation du rendement énergétique au moment de la vente d'ici 2030.</p>	<p>Énergie NB</p>
<p>RÉDUIRE LES DÉCHETS ET LES TRANSFORMER EN UNE RESSOURCE RENOUVELABLE</p>	
<p>13. D'ici 2024, élaborer une norme de rendement qui portera sur l'efficacité requise des systèmes existants de gestion des gaz de décharge afin d'accroître le captage du méthane et de réduire les émissions globales.</p>	<p>Environnement et Changement climatique</p>
<p>14. Soutenir le développement de projets stratégiques (p. ex. digesteurs anaérobies et bioréacteurs) d'ici 2027 pour produire et utiliser du méthane renouvelable à partir de déchets organiques, y compris les déchets et sous-produits animaux.</p>	<p>Environnement et Changement climatique</p>
<p>SOUTENIR L'AGRICULTURE, L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE INTELLIGENTES SUR LE PLAN CLIMATIQUE</p>	
<p>15. Élaborer et commencer la mise en œuvre d'une stratégie sur les changements climatiques en agriculture d'ici 2025 qui soutiendra un secteur agricole à faible émission de carbone, résilient et économiquement durable au Nouveau-Brunswick. La stratégie devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Cerner les possibilités de réduire les émissions de GES provenant de l'agriculture et de renforcer les puits de carbone; b. Cerner les possibilités de renforcer la résilience des exploitations agricoles en s'adaptant aux risques liés aux changements climatiques; c. Renforcer la croissance économique durable; d. Élaborer des critères de référence, des indicateurs de rendement et rendre compte des progrès accomplis. 	<p>Agriculture, Aquaculture et Pêches</p>
<p>RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DE NOS PUIITS DE CARBONE NATURELS</p>	
<p>16. Améliorer la compréhension et augmenter les stocks de carbone des forêts et des terres humides du Nouveau-Brunswick comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Publier une évaluation du stock de carbone des forêts du Nouveau-Brunswick d'ici 2025 et commencer à faire un suivi régulier de l'inventaire de carbone des forêts et à en rendre compte; b. Développer et commencer la mise en œuvre d'un outil d'évaluation pour quantifier le stock de carbone des zones humides du Nouveau-Brunswick et donner la priorité aux zones humides à haut rendement d'ici 2026. De plus, commencer à suivre régulièrement la publication d'un rapport sur le stock de carbone des terres humides du Nouveau-Brunswick d'ici 2030. 	<p>a. Ressources naturelles et Développement de l'énergie b. Environnement et Changement climatique</p>

ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>17. Préparer un plan gouvernemental approfondi de réduction des GES d'ici 2024 qui décrira en détail comment la province réalisera des réductions d'émissions de l'ordre de 20 à 40 pour cent dans ses bâtiments et son parc automobile d'ici 2030. Le plan comprendra une approche visant à garantir des investissements durables et stratégiques dans des mesures telles que la construction de bâtiments à haut rendement, l'efficacité énergétique, le changement de carburant et l'acquisition de véhicules plus propres, avec des détails concernant la fixation de niveaux de référence, les objectifs de réduction des émissions, la responsabilité et les rapports.</p>	<p>Transports et Infrastructure</p>
CONSTRUIRE DES COLLECTIVITÉS À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>18. Mettre en œuvre des déclarations d'intérêt public qui incluent les changements climatiques en vertu de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> d'ici 2025 dans le but d'aider les collectivités à mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire les émissions de GES.</p>	<p>Environnement et Gouvernements locaux</p>
<p>19. Collaborer avec les commissions de services régionaux, les gouvernements locaux et les districts ruraux pour s'assurer :</p> <ol style="list-style-type: none"> qu'à compter du 1er avril 2024, les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de réduction des GES font l'objet d'un rapport annuel; que les plans de réduction des GES sont mis à jour et achevés pour 50 pour cent de l'ensemble des collectivités locales et des districts ruraux d'ici 2025 et 100 pour cent d'ici 2030; qu'à partir du 1er avril 2025 et chaque année par la suite, à mesure que les plans de réduction des GES sont achevés, des calendriers de mise en œuvre sont élaborés dans un délai d'un an pour que les collectivités puissent commencer la mise en œuvre des mesures prioritaires de réduction des GES. 	<p>Environnement et Changement climatique</p>
ACCROISSEMENT DES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DANS UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>20. Élaborer un plan de développement économique durable pour l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick axé sur les possibilités et les obstacles à la décarbonisation, et visant spécifiquement à créer les conditions de croissance économique qui permettront la transition et la croissance des entreprises et des industries. Ce plan sera achevé d'ici 2024 et se concentrera sur ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> Veiller à ce que nos petites et moyennes entreprises disposent des outils et des ressources appropriés pour être compétitives dans une économie en transition; Identifier, valider et poursuivre le développement de nouvelles grappes industrielles qui soutiendront les objectifs de décarbonisation de ce plan; Développer une série d'outils pour créer un pipeline de technologies propres innovantes, de la recherche à la commercialisation, et soutenir l'adoption des technologies propres; Soutenir la transition de la grande industrie existante vers un avenir net zéro; Positionner la province pour attirer les investissements propres mondiaux. 	<p>Opportunités NB</p>
<p>21. Promouvoir la préparation de la main-d'œuvre et des compétences comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> Réaliser une évaluation du déficit de compétences en matière de technologies propres d'ici 2025 afin de déterminer les compétences et les programmes de formation nécessaires et commencer la mise en œuvre de tout nouveau programme identifié d'ici 2027; Identifier les lacunes en matière de compétences et de technologie, et financer les programmes nécessaires pour former, d'ici 2026, 300 personnes de métier, nouvelles et existantes, aux compétences liées aux bâtiments à haute performance résidentielle et commerciale. 	<p>Éducation postsecondaire, Formation et Travail</p>

Pilier 3 : Se préparer aux changements climatiques

COMPRENDRE ET COMMUNIQUER LES RISQUES ET LES POSSIBILITÉS EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>22. Améliorer la compréhension et la sensibilisation des Néo-Brunswickois aux risques liés aux changements climatiques afin d'assurer leur préparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Élaboration et début de la mise en œuvre d'un programme d'éducation et de sensibilisation aux inondations au Nouveau-Brunswick d'ici 2025 afin de fournir aux gouvernements locaux et aux particuliers les outils nécessaires pour mieux comprendre et planifier les risques associés aux inondations; b. Conception et début de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la santé environnementale d'ici 2027 afin de comprendre et de communiquer les risques pour la santé environnementale associés à un climat changeant au Nouveau-Brunswick; c. Établir un programme FireSmart d'ici 2025 pour les collectivités jugées à risque des feux de forêt afin de soutenir les améliorations dans la planification, la préparation et la réponse aux urgences tout en augmentant la résilience globale aux impacts des feux de forêt; d. Établir un indice de sécheresse et un système d'avis publics d'ici 2026 pour informer le public et les gouvernements locaux du moment où les stratégies de conservation de l'eau doivent être mises en œuvre; e. Diffuser les projections les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province d'ici 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Environnement et Changement climatique b. Environnement et Changement climatique c. Ressources naturelles et Développement de l'énergie d. Environnement et Changement climatique e. Environnement et Changement climatique
PLANIFICATION DE L'ADAPTATION ET MISE EN ŒUVRE	MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES
<p>23. Réaliser et publier une évaluation provinciale exhaustive des risques liés aux changements climatiques d'ici 2025 afin de déterminer les risques, d'établir les secteurs prioritaires pour les mesures d'adaptation et d'éclairer la prise de décisions dans tout le Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Environnement et Changement climatique</p>
<p>24. En réponse aux vulnérabilités prioritaires identifiées dans l'évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques, élaborer un plan provincial d'adaptation aux changements climatiques d'ici 2026, suivi de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les ministères prioritaires d'ici 2027.</p>	<p>Environnement et Changement climatique</p>
<p>25. Mettre en œuvre des déclarations d'intérêt public qui incluent les changements climatiques en vertu de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> d'ici 2025, dans le but d'aider les collectivités à s'adapter aux changements climatiques.</p>	<p>Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale</p>
<p>26. Collaborer avec les commissions de services régionaux, les gouvernements locaux et les districts ruraux pour s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. qu'à compter du 1er avril 2024, les progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'adaptation aux changements climatiques font l'objet d'un rapport annuel; b. que les plans d'adaptation sont mis à jour et achevés pour 50 pour cent de l'ensemble des collectivités locales et des districts ruraux d'ici 2025 et 100 pour cent d'ici 2030; c. qu'à partir du 1er avril 2025 et chaque année par la suite, à mesure que les plans d'adaptation sont achevés, des calendriers de mise en œuvre sont élaborés dans un délai d'un an pour que les collectivités puissent commencer la mise en œuvre des mesures d'adaptation prioritaires. 	<p>Environnement et Changement climatique</p>
<p>27. Augmenter la résilience du réseau de transport provincial aux conditions climatiques futures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Élaborer un plan d'atténuation des inondations à long terme d'ici 2024 afin d'établir les emplacements prioritaires pour la modernisation des infrastructures; b. Achever une étude d'évaluation des gros ponceaux d'ici 2024 afin de classer par ordre de priorité les infrastructures à risque en vue de leur remplacement; c. Élaborer une directive sur les décisions en matière d'infrastructures d'ici 2024 afin de garantir la prise en compte des incidences des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes dans les décisions relatives aux infrastructures. 	<p>Transports et Infrastructure</p>

<p>28. D'ici 2024, évaluer les options pour optimiser l'aide financière disponible en cas de catastrophe afin que les propriétaires du Nouveau-Brunswick aient un accès accru aux fonds nécessaires pour mettre en œuvre des mesures proactives qui réduisent les répercussions des conditions climatiques futures et des événements météorologiques extrêmes.</p>	<p>Justice et Sécurité publique</p>
<p>BIODIVERSITÉ ET SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE</p>	
<p>MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLES</p>	
<p>29. Préserver la biodiversité et accroître la résilience grâce à des solutions fondées sur la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Élaborer une stratégie renouvelée sur la biodiversité d'ici 2025 qui reconnaît la sensibilité de la biodiversité aux changements climatiques, la nécessité d'adapter la façon dont le Nouveau-Brunswick gère et utilise l'environnement naturel, et le rôle que la nature peut jouer dans les solutions climatiques. À titre de mesure provisoire, le gouvernement provincial publiera une liste des espèces sensibles au climat d'ici 2023 et la mettra à jour à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. b. Établir un nouvel objectif pour les zones protégées d'ici 2024, ce qui permettra au Nouveau-Brunswick de dépasser la protection de 10 pour cent des terres et des eaux douces de la province. 	<p>Ressources naturelles et Développement de l'énergie</p>
<p>30. Mettre en œuvre, d'ici 2026, un programme de rivages naturels qui favorise les approches d'adaptation naturelle et les solutions fondées sur la nature grâce à la formation, aux outils scientifiques et aux pratiques exemplaires mises à la disposition des propriétaires fonciers du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Environnement et Changement climatique</p>



Annexe B

RÉDUCTIONS POTENTIELLES DES ÉMISSIONS DE GES

Les réductions potentielles d'émissions de GES ont été estimées sur la base des mesures, des hypothèses attribuées à chacune d'elles et d'un scénario de maintien du statu quo. Le tableau B1 présente les réductions potentielles totales estimées des émissions de GES qui pourraient se produire d'ici 2030 à la suite de la mise en œuvre des mesures de notre plan. Les résultats sont présentés par secteur et comprennent toutes les nouvelles mesures liées à chaque secteur individuel.

Les réductions potentielles d'émissions de GES en 2030 ont été regroupées par secteur et comparées à une échelle d'impact des GES (tableau B2) afin de déterminer l'impact qualitatif des mesures par rapport aux émissions totales actuelles de GES de la province et aux émissions actuelles de GES de leur secteur. Les résultats montrent l'importance relative des mesures sur les émissions totales actuelles de GES de la province et des secteurs.

Ces résultats représentent les meilleures estimations actuelles des réductions potentielles d'émissions de GES et sont susceptibles de changer au fil du temps, à mesure que de nouvelles informations et données deviennent disponibles.

Selon les résultats de cette analyse, en mettant en œuvre les mesures prévues dans ce plan, on estime que les émissions totales de GES de la province pourraient se situer entre 8,73 et 9,54 Mt en 2030. La province atteindrait et dépasserait l'objectif de 10,7 Mt de GES pour 2030 et serait en bonne voie de respecter l'engagement provincial de carboneutralité pour 2050.

Tableau B1

RÉSUMÉ DES RÉDUCTIONS POTENTIELLES DES ÉMISSIONS EN 2030 GRÂCE À DES MESURES.

SECTEUR	RÉDUCTIONS POTENTIELLES TOTALES DES ÉMISSIONS DE GES EN 2030	RÉPERCUSSIONS SUR LES ÉMISSIONS DE GES DE LA PROVINCE	RÉPERCUSSIONS SUR LES ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR
INDUSTRIE	À déterminer ¹	À déterminer ¹	À déterminer ¹
TRANSPORT	265 à 400 kt de GES	Élevées	Très élevées
ÉLECTRICITÉ	1 555 à 1 870 kt de GES	Très élevées	Très élevées
BÂTIMENTS	330 à 610 kt de GES	Élevées	Très élevées
DÉCHETS	160 à 200 kt de GES	Moyennes	Très élevées
AGRICULTURE	40 à 80 kt de GES	Moyennes	Très élevées
PUITS DE CARBONE NATURELS ²	À déterminer ²	À déterminer ²	À déterminer ²
ÉCOLOGISATION DU GOUVERNEMENT ³	15 à 65 kt de GES	Moyennes	Très élevées
COLLECTIVITÉS À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE ³	120 à 165 kt de GES	Moyennes	Très élevées
AFFAIRES ET INNOVATION ³	40 à 50 kt de GES	Moyennes	Moyennes
TOTAL	2 350 à 3 160 kt de GES	Très élevées	-

¹ À déterminer en fonction de l'approbation du système de tarification basé sur le rendement du Nouveau-Brunswick pour 2023-2030.

² Pour les puits de carbone naturels, les réductions potentielles de GES seront déterminées au fur et à mesure que les mesures sont mises en œuvre.

³ Les chiffres ne sont pas inclus dans le total pour éviter un double comptage potentiel des réductions d'émissions.

Tableau B2

IMPACT SUR LES GES PAR FOURCHETTE DE RÉDUCTION ESTIMÉE DES ÉMISSIONS DE GES.

FOURCHETTE DES RÉDUCTIONS ESTIMÉES DES ÉMISSIONS DE GES	RÉPERCUSSIONS SUR LES GES
PLUS DE 1 000 000 DE TONNES DE GES	Très élevées
250 000 À 1 000 000 DE TONNES DE GES	Élevées
50 000 À 250 000 DE TONNES DE GES	Moyennes
5 000 À 50 000 DE TONNES DE GES	Modestes
0 À 5 000 DE TONNES DE GES	Mineures

Annexe C

GLOSSAIRE ET ACRONYMES

Adaptation : Processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets pour modérer les dommages ou exploiter les possibilités bénéfiques.

Biodiversité : Biodiversité ou diversité biologique signifie la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et les autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes.

Changements climatiques : Changement dans l'état du climat qui peut être identifié (p. ex. en utilisant des tests statistiques) par des changements dans la moyenne ou la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes tels que les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques et les changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou l'utilisation des terres.

Construction prête pour l'énergie nette zéro : Bâtiments et maisons construits selon les normes d'efficacité énergétique les plus élevées et qui, combinés à la production d'énergie renouvelable, ne consomment que la quantité d'énergie pouvant être produite sur place par des ressources renouvelables.

Décarbonisation : Processus de réduction et d'élimination du dioxyde de carbone ou d'autres gaz à effet de serre qui sont libérés dans l'atmosphère. Il s'agit de passer de systèmes énergétiques qui produisent et rejettent du dioxyde de carbone et d'autres GES à la production et à l'utilisation d'énergies propres.

Gaz à effet de serre (GES) : Tout gaz qui a la propriété d'absorber le rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre et renvoyé vers la Terre, contribuant ainsi à l'effet de serre. Le dioxyde de carbone, le méthane et les oxydes nitreux sont les plus importants.

Gaz naturel renouvelable (GNR) : Biogaz dont la qualité a été améliorée pour devenir similaire à celle du gaz naturel fossile et qui est composé principalement de méthane. Le biogaz provient de la décomposition de la matière organique dans des conditions anaérobies. Le biogaz peut provenir de diverses sources, notamment de décharges de déchets solides municipaux, de stations d'épuration des eaux usées, de fermes d'élevage et d'installations de production alimentaire.

Hydrogène propre : L'hydrogène qui est produit d'une manière qui n'entraîne pas d'émissions de GES dans l'atmosphère. Il peut s'agir d'hydrogène produit à l'aide d'une énergie propre ou renouvelable, ou d'hydrogène produit en combinaison avec la capture, l'utilisation et le stockage du carbone.

kt : kilotonne

Mt : Mégatonne

ONG : Organisations non gouvernementales

Puits de carbone naturels : Forêts, zones humides, océans, plantes et sols – qui absorbent plus de dioxyde de carbone de l’atmosphère qu’ils n’en rejettent.

Résilience : Capacité de prévoir des menaces importantes d’aléas multiples, de s’y préparer, d’intervenir et de se rétablir avec un minimum de dommages au bien-être social, à l’économie et à l’environnement.

Solutions basées sur la nature : Mesures visant à protéger, à gérer durablement et à restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés qui répondent aux défis sociétaux de manière efficace et adaptative, tout en offrant des avantages sur le plan du bien-être humain et de la biodiversité.